

#### ARRONDISSEMENT DE VICHY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

#### Nombre de Conseillers:

En exercice : 77 Présents : 54

Votants: 74 (dont 20 procurations)

N°9

**OBJET:** 

**ATTRIBUTION** 

SUBVENTIONS DIVERSES

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

<sup>e :</sup> - 7 OCT. 2021

Publiée ou notifiée le : 7 0CT. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président**.

#### Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT (à partir de la délibération n°51), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCO, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°11), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD (à partir de la délibération n°9), Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER (de la délibération n°1 à 35 et à partir de la délibération n°39), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT (à partir de la délibération n°20), Henri SARRE (à partir de la délibération n°9), Corinne IBARRA, Claude MALHURET (de la délibération n°1 à 30 et à partir de la délibération n°35), Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents ayant donné procuration :

MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE, Michèle CHARASSE à Nicole COULANGE, Jean-Claude BRAT à Jean-Sébastien LALOY (jusqu'à la délibération n°50), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Ludivine DUFRAISE à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Annie DAUPHIN à Jean-Sébastien LALOY, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD (jusqu'à la délibération n°10) Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Jean ALMAZAN, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°19), Henri SARRE à Corinne IBARRA (jusqu'à la délibération n°8) Alexis BOUTRY à Evelyne VOITELLIER, Linda PELISSIER à Corinne IBARRA, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER.

#### Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 – article 18,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu l'examen des dits-dossiers dans les commissions thématiques concernées,

**Considérant** qu'il est nécessaire de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingttrois mille euros (23 000 €) valorisations des prestations en nature comprises (mise à disposition locaux, matériels et personnels),

#### Propose au Conseil Communautaire:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association et organisme suivant :

#### Enfance:

- d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations et organismes suivants :

#### Sports:

- d'autoriser M. le Président ou le vice-président délégué à signer les conventions ou avenants ci-annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- autorise M. le Président ou vice-président délégué à signer les avenants et les conventions ci-annexés avec les associations concernées,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.
- charge M. le Président, et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour, 2 abstentions : Mme Réchard et procuration M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 septembre 2021. Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



#### **PROJET**

#### **AVENANT N°1 A LA**

# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'AGGLOMERATION VICHY COMMUNAUTE ET LE CENTRE SOCIAL RURAL DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE POUR LA GESTION DU MULTI-ACCUEIL ET DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Entre:

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, représentée par son président Monsieur Frédéric AGUILERA,

D'une part,

Et:

L'association « Centre social rural de la Montagne Bourbonnaise », 24, rue Roger Dégoulange, 03250 Le Mayet de Montagne, représentée par sa Présidente, Madame Béatrice CORRE,

ci-après dénommé « le CSR »

D'autre part,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre Vichy Communauté et le CSR votée le 23 Juillet 2020 et signée le 31 août 2020, par laquelle le CSR s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique petite enfance de la communauté d'agglomération, la gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) et celle d'un établissement d'accueil de jeunes enfance (EAJE) proposant une offre d'accueil quotidien d'enfants,

#### Il est décidé et convenu ce qui suit :

#### <u>Article 1 : montant prévisionnel de la subvention pour l'année 2021</u>

Le montant prévisionnel de la subvention pour l'année s'élève à 103 246,87€. Ce montant se décompose en deux parties :

Pour le multi-accueil, la base de calcul de la subvention s'appuie sur la fiche Action Nouvelle transmise à la CAF de l'Allier pour présenter le budget prévisionnel de fonctionnement de la nouvelle structure en date du 09/07/20. Sur la base de ce document, la subvention annuelle s'élève pour 2021 à 96 124,38€.

Pour le Relais d'assistantes maternelles, le budget prévisionnel de fonctionnement transmis par le Centre social rural s'appuie sur une subvention annuelle de 7 122,49€.

#### <u>Article 2 : régularisation de l'écart « prévision-réalisation de l'année 2020</u>

Au vu des comptes de résultat de l'année 2020 du multi-accueil et du Relais d'Assistantes Maternelles, le Centre Social Rural a perçu une subvention excédentaire de 16 134€ de la part de Vichy Communauté.

Toutefois, afin de permettre l'acquisition à hauteur de 1 000€ de matériel et d'équipements nécessaires à l'accueil des enfants et aux conditions de travail du personnel de la structure, cet excédent est ramené à 15 134€.

Aussi, le montant prévisionnel du 2ème acompte s'élève à 19 281,62€.

Fait à Vichy, le

Pour le Centre Social Rural De la Montagne Bourbonnaise,

La Présidente,

Pour la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

Le Président,

Béatrice CORRE

Frédéric AGUILERA

### Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Objet de l'acte

2021 - ATTRIBUTION - SUBVENTIONS DIVERSES

Date de décision: 30/09/2021

Date de réception de l'accusé 07/10/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 30SEPT2021\_9

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210930-30SEPT2021\_9-DE

......

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

......

Nom du fichier: 9.pdf (99\_DE-003-200071363-20210930-30SEPT2021\_9-DE-1-1\_1.pdf